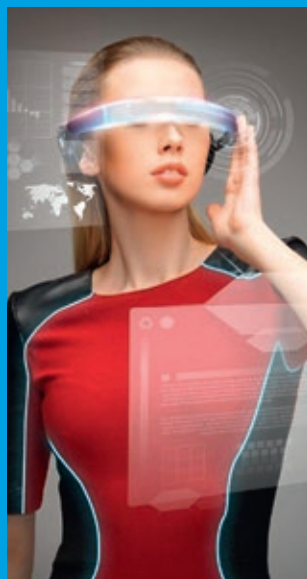


Sommaire



Message du président La France du textile innovant	3
Temps forts	3
Chiffres clés France Union européenne Monde	4
Accès aux marchés	8
Compétitivité	10
Compétences	12
Innovation	14
Développement durable	16
Textile en région	18
L'UIT	19

Design graphique : L'atelier de Virginia Pearl par Alex Gulphe.

Illustrations : Guillaume Reynard.

Lecture-correction : Isabelle Chotel.

Crédits : p. 2 : IFTH | p. 3, 9, 11 : UIT | p. 16 : Eco TLC

p. 18 : Vosges terre textile | p. 19 : © Contributeurs de OpenStreetMap CC-by-SA 2.0

Marques et copyrights : tous les logotypes et marques cités dans cette brochure sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Impression : Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé.
Mai 2014.

Message du président

La France du textile innovant

Le 12 septembre 2012, le président de la République a annoncé le lancement de 34 Plans industriels stratégiques emblématiques de la nouvelle France industrielle : dirigeables, charges lourdes, véhicule 2 litres au 100, supercalculateurs, avion électrique, hôpital numérique... et les textiles innovants. Ces plans de reconquête ont été retenus au regard de trois critères :

- marchés en croissance,
- technologies maîtrisées par des entreprises françaises,
- position forte d'acteurs publics ou privés français.

L'industrie textile est donc officiellement reconnue au top de l'agenda offensif, comme un secteur d'excellence où notre pays dispose de solides avantages comparatifs. Cette reconnaissance des développements positifs du textile qui est allé conquérir des marchés en dehors du « vêtir » intervient après des années de mobilisation des entreprises, des pôles de compétitivité, d'Opcalia-TMC et de l'UIT.

L'engagement de l'État, incarné par les paroles du président de la République « ... la transition écologique, c'est le textile innovant, avec des fibres à ce point intelligentes qu'elles captent l'énergie, qu'elles nous donnent

des informations sur nous-mêmes, qu'elles nous protègent, qu'elles nous soignent » se traduira par le lancement de plusieurs projets au titre du programme des Investissements d'avenir.

La capacité de résistance de l'industrie en 2013 qui est parvenue à stabiliser son chiffre d'affaires et à développer ses exportations, dans l'UE et hors UE, confirme la pertinence des choix stratégiques opérés par les entreprises de la filière :

- ▶ continuer à investir dans les compétences,
- ▶ innover dans les produits, services et solutions textiles afin de répondre (parfois en les anticipant) aux désirs des consommateurs particuliers et professionnels,
- ▶ structurer sa démarche d'internationalisation (marchés cibles, recrutement d'agents, participation à des salons...),
- ▶ maîtriser l'excellence opérationnelle en matière de qualité/coûts/délais,
- ▶ développer les atouts de la différenciation grâce à des démarches cohérentes de design, de valorisation des savoir-faire et de développement durable.

L'UIT est fière de construire, avec ses membres et ses partenaires, la France du textile innovant.



Yves Dubief, président de l'UIT à l'Université d'été du MEDEF (août 2013)

Temps forts

23 mai 2013 Comité stratégique de filière « Biens de consommation ».

28 et 29 mai 2013 Assemblée générale Euratex à Bruxelles.

27 et 28 juin 2013 Assemblée générale Eurocoton à Bruxelles.

9 juillet 2013 Point presse « Innovations textiles » à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris.

29 août 2013 Table ronde sur les textiles innovants, Université d'été du MEDEF.

7-10 septembre 2013 Congrès ITMF à Bregenz (Autriche).

12 septembre 2013 Annonce par le président de la République de 34 Plans industriels stratégiques dont celui sur les « Textiles innovants ».

5 octobre 2013 Cérémonie de remise des prix Théophile Legrand à Valjoly (59).

5 novembre 2013 Convention Euratex à Berlin.

6 novembre 2013 Dîner-débat avec le Commissaire Antonio Tajani sur le plan d'action européen en faveur des industries européennes de la mode.

7 novembre 2013 Lancement du label « Alsace terre textile » (Mulhouse).

26 novembre 2013 Projet UIT « terre textile » retenu pour l'appel à projets DGCIS « Fabriqué en France ».

19 décembre 2013 Accord paritaire sur la révision des classifications professionnelles de la Convention collective textile ; accord signé par quatre syndicats : CGT, CFTC, FO et CFE-CGC.

12 février 2014 Signature de la Convention UIT/EDF (efficacité énergétique et innovation).

13 février 2014 Accord sur les salaires minima signé par la CFDT et la CFTC.

18 mars 2014 Validation de la feuille de route du PIS « Textiles innovants » par le Bureau du CSF « Biens de consommation ».

20 mars 2014 Colloque Climo « Digital, mondialisation, nouveaux usages : quand les biens de consommation jouent les premiers rôles ».

27-28 mars 2014 Board d'Euratex (Bruxelles).

1^{er} avril 2014 Réunion annuelle de la plate-forme technologique européenne (Bruxelles).

21 mai 2014 Assemblée générale de l'UIT (MEDEF).



France : chiffres clés

Chiffres clés de l'industrie textile française en 2013

Entreprises ¹	600
Emplois ²	62 983 personnes
Dont : - salariés ouvriers	46 %
- salariés Etam	38 %
dont employés	22 %
et Tam	16 %
- salariés cadres	16 %
Chiffre d'affaires ³	12,5 milliards d'euros (= à 2012)
Exportations ⁴	7,7 milliards d'euros (+ 1 %)
Importations ⁴	14,4 milliards d'euros (+ 1 %)

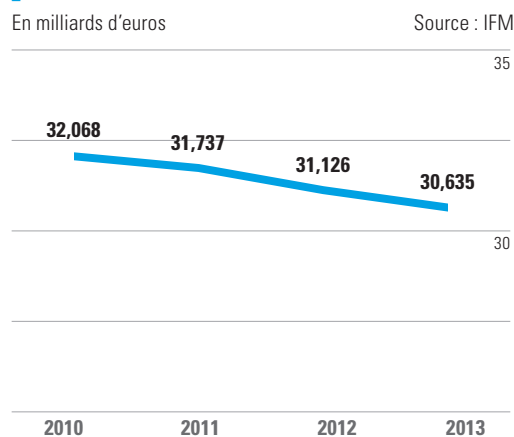
1. Opcalia
(entreprises de + de 20 salariés)
2. Opcalia
3. UIT/IFM
4. UIT/Douanes

Répartition des salariés du Textile par région en 2013

	Effectifs	En pourcentage
Alsace	3 201	5 %
Aquitaine	715	1 %
Auvergne	3 287	5 %
Basse-Normandie	902	1 %
Bourgogne	2 218	4 %
Bretagne	1 271	2 %
Centre	2 653	4 %
Champagne-Ardenne	5 302	8 %
Franche Comté	379	1 %
Haute-Normandie	657	1 %
Île-de-France	4 828	8 %
Languedoc-Roussillon	1 321	2 %
Limousin	530	1 %
Lorraine	3 158	5 %
Midi-Pyrénées	1 771	3 %
Nord-Pas-de-Calais	9 918	16 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	710	1 %
Pays-de-Loire	3 353	5 %
Picardie	2 483	4 %
Poitou-Charentes	489	1 %
Rhône-Alpes	13 837	22 %
Total	62 983	100 %

Source : Opcalia

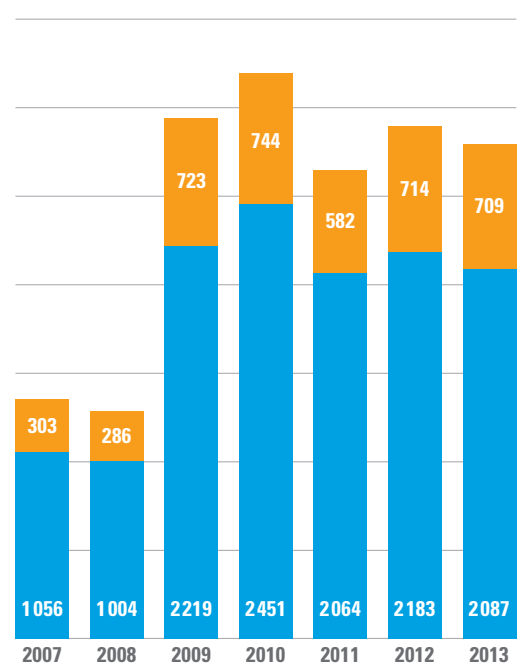
Consommation de produits textiles et d'habillement



Évolution des entreprises du secteur Textile-Habillement Créations d'entreprises

Cumuls sur 12 mois glissants

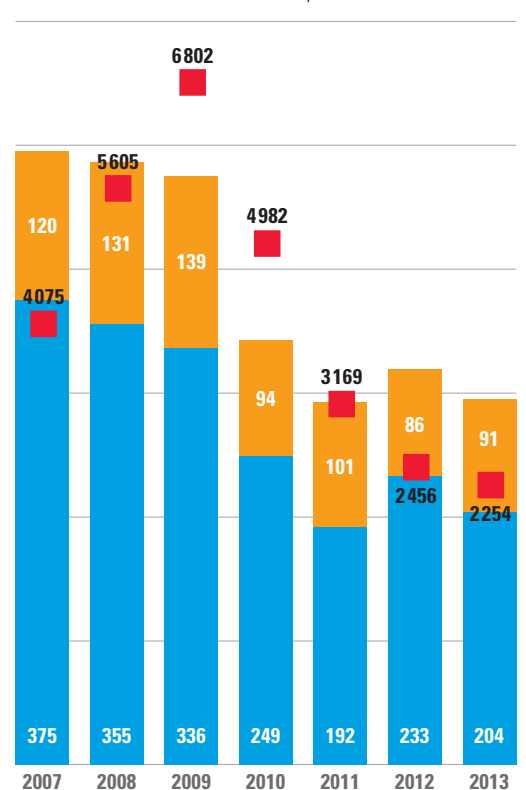
Source : Ellisphère



Défaillances d'entreprises et emplois menacés

Cumuls sur 12 mois glissants

Source : Ellisphère

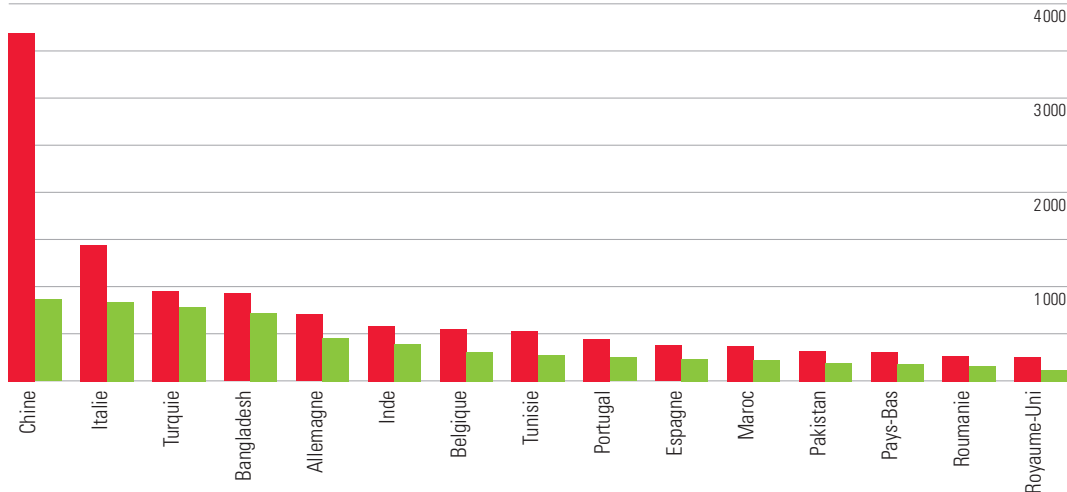


Importations et exportations textiles françaises en 2013

En millions d'euros

Sources : UIT/Douanes françaises/IFM

■ Importations ■ Exportations



Acteurs des textiles techniques (champ élargi)

En millions d'euros

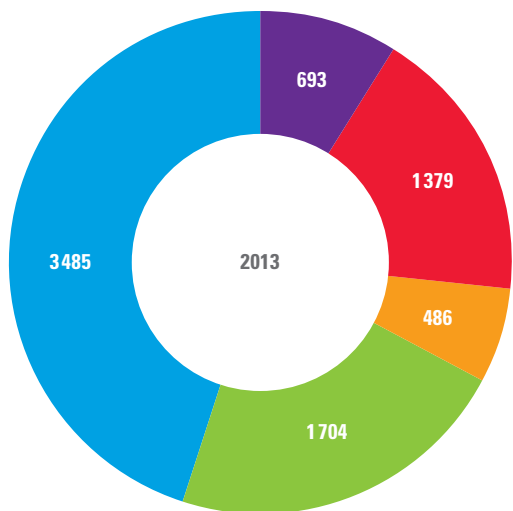
Sources : IFM/Observatoire des textiles techniques (données estimées 2012)

	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires total
Tous les codes NAF textiles fabricants + apparentés	372	5879
Entreprises savoir-faire « fibres » hors code NAF textile	9	318
Entreprises savoir-faire « composites durs » hors code NAF textile	11	121
Entreprises savoir-faire « non-tissé » hors code NAF textile	22	312
Total estimation champ élargi textiles techniques	414	6630

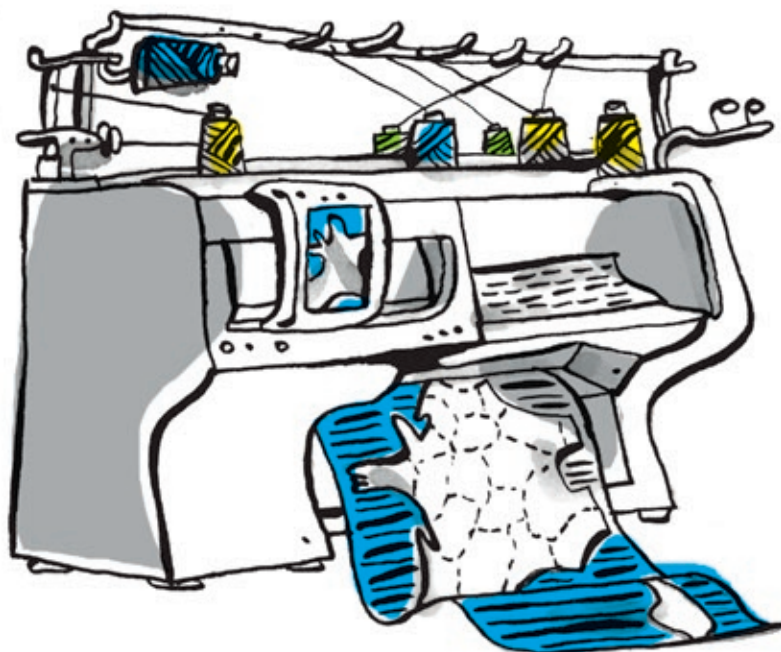
Répartition des exportations par produit textile en 2013

En millions d'euros

Sources : UIT/Douanes



- Fils et fibres
- Tissus et tricotés
- Textiles de maison
- Autres textiles
- Produits de maille et de lingerie



Compétences



Révision des classifications professionnelles

L'accord signé le 19 décembre 2013 par l'UIT et quatre syndicats de salariés révisé les classifications professionnelles dans l'industrie textile.

Le nouveau système de classifications vise à mettre en place un dispositif mieux adapté à la réalité des emplois dans l'industrie textile et à leur évolution, en favorisant le développement des compétences.

Principes retenus pour le nouveau système de classifications :

- des niveaux de compétence/exigence pour positionner les emplois,
- des échelons pour prendre en compte et reconnaître la maîtrise de l'emploi,
- un système à critères classants pour les emplois non-cadres,
- une définition pour le classement des emplois cadres.

Architecture du futur système : les niveaux

Niveaux cadre	▶ Position IV ▶ Position III ▶ Position II ▶ Position I
Niveaux technicien/agent de maîtrise	▶ Niveau 6 ▶ Niveau 5
Niveaux ouvrier/employé	▶ Niveau 4 ▶ Niveau 3 ▶ Niveau 2 ▶ Niveau 1

Architecture du système : les échelons* pour les non-cadres

Échelons	Thématiques
1	Tenue minimum de l'emploi
2	Tenue complète et autonome de l'emploi
3	Autres employabilités ou expertise approfondie

* À partir du Niveau 2

L'accord entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Sa mise en application sera préparée par l'élaboration d'un guide méthodologique et des sessions de formation à mener dans les différentes régions textiles, courant 2014 et 2015.

Réforme de la formation : nouvelles perspectives pour la branche

La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, faisant suite à l'accord interprofessionnel du 14 décembre 2013, modifie en profondeur l'environnement des entreprises en matière de formation.

Parmi les points majeurs de cette loi figurent :

- la création du Compte Personnel de Formation (impliquant la suppression du DIF);
- la suppression de l'obligation légale de financement de la formation pour les entreprises de plus de 10 salariés;
- la mise en place d'une contribution unique pour les entreprises de plus de 10 salariés de 1 % de la masse salariale;
- l'obligation d'un entretien professionnel pour tout salarié tous les deux ans, avec un « état des lieux récapitulatif » tous les six ans;
- la création du conseil en évolution professionnelle pour toute personne afin de mieux identifier ses aptitudes et compétences;
- le renforcement du rôle des branches et de leur Observatoire des métiers, notamment en matière de politique de certifications professionnelles.

La mise en œuvre effective de ce nouvel environnement à compter de 2015 va nécessiter une réflexion paritaire approfondie au sein de la branche devant rapidement déboucher sur des pistes d'actions en 2014.

Sauvegarde et transmission des savoir-faire : un nouveau cursus labellisé

Suite au succès de la démarche de sauvegarde des savoir-faire initiée par le Forthac (devenu aujourd'hui le département Textiles-Mode-Cuirs d'Opcalia) en 2008, permettant la préservation de 70 savoir-faire, dont 40 dans la branche textile, un nouveau cursus labellisé a été créé à destination des TPE/PME.

Ce cursus labellisé « Savoir-Faire » est un parcours de formation composé de deux modules d'une durée de 6 jours chacun, indépendants mais complémentaires :

- un module ciblé sur les savoir-faire à sauvegarder au sein de l'entreprise;
- un module axé sur la transmission qui a pour objectifs l'acquisition des principes de base de la formation pour adultes et la maîtrise des outils de transmission des savoir-faire.

Depuis son lancement, 16 salariés de la branche textile ont déjà suivi le cursus « Savoir-Faire ».

Insertion des jeunes : une forte augmentation des contrats de professionnalisation dans le Textile

En 2013, 550 contrats de professionnalisation ont été réalisés, dont 70 % pour les moins de 26 ans : une augmentation de 25 % au regard de 2012 !

Évolution des CQP et CQPI au sein du Textile entre 2006 et 2013

En 2013, plus de 100 CQP et 700 CQPI ont été délivrés dans 134 entreprises de la branche Textile, marquant une augmentation importante par rapport à 2012.

Évaluation de la démarche « Compétences clés en situation professionnelle »

En 2012 et 2013, 123 salariés du Textile ont suivi un parcours de formation avec la démarche Compétences clés en situation professionnelle (CCSP).

Pour mémoire, la démarche CCSP répond à la volonté de cibler de manière prioritaire les publics les plus fragilisés. Son objectif est de sécuriser les parcours et développer l'employabilité des salariés en renforçant leurs acquis de base, tout en s'inscrivant dans un projet d'entreprise précis.

Une évaluation nationale réalisée par un consultant montre :

- d'une part, les bons résultats qualitatifs de la démarche menée, en particulier l'impact opérationnel constaté par les managers en termes d'accroissement de la qualité du travail et de changement de posture (confiance, autonomie, motivation...);
- et, d'autre part, les points à améliorer pour rendre cette démarche encore plus opérationnelle.

Stratégie Compétences : état des lieux

Depuis 2012, Opcalia Textiles-Mode-Cuirs propose Stratégie Compétences, une démarche de diagnostic permettant aux entreprises de réaliser un état des lieux de leurs ressources humaines, de bénéficier d'une identification claire de leurs atouts et axes de développement.

Au-delà des 200 diagnostics menés au cours des dernières années au sein du Forthac, 51 ont été réalisés en 2013 dans la branche Textile, dont deux tiers dans des entreprises de moins de 20 salariés. Ces diagnostics, consolidés au niveau de la branche, ont permis d'identifier les enjeux clés prioritaires suivants : la conquête de nouveaux clients, l'amélioration de la rentabilité et l'évolution de l'offre produits.

Des plans d'actions opérationnels, en particulier en matière de développement des compétences, sont alors définis en fonction des problématiques identifiées dans l'entreprise.

Enquête de conjoncture 2013-2014

Une enquête de conjoncture, menée auprès de plus de 2 000 entreprises par Opcalia, fait apparaître pour la branche Textile, à partir d'un panel de 76 entreprises, les tendances suivantes :

- **Moral des entreprises** – un niveau de confiance inférieur à la moyenne nationale mais des perspectives positives de recrutement pour 2014.
- **Politique de recrutement** – un tiers des entreprises textiles ont des difficultés à recruter, d'abord en raison de la pénurie de bons profils formés et motivés (57 %), puis en raison de la faible attractivité du métier (52 %).
- **Recours à l'alternance** – il est en hausse et supérieur au national, en particulier pour les contrats de professionnalisation. Deux tiers des entreprises répondantes ont eu recours à l'alternance au moins une fois. Une expérience majoritairement positive.
- **La formation professionnelle continue** – en 2013, la formation a été moins considérée comme un enjeu « prioritaire » par les entreprises du secteur ; mais des perspectives 2014 manifestement encourageantes.

Découvrez l'enquête conjoncture du secteur Textile sur le site www.opcalia.com (sélectionner le secteur d'activité : Textile).

L'Observatoire des métiers de la Mode, des Textiles et du Cuir impliqué au sein du premier Conseil sectoriel européen

Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux des branches adhérentes à Opcalia Textiles-Mode-Cuirs ont mandaté l'Observatoire des métiers de la Mode, des Textiles et du Cuir afin de participer aux travaux qui ont conduit à la mise en place du **premier Conseil sectoriel européen**, institué dans le Textile-Habillement-Cuir. À ce titre, fin 2012, l'Observatoire français avait présenté les résultats d'une étude sur les bonnes pratiques « emploi/formation/compétences » repérées dans le secteur Textile/Habillement/Cuir de différents pays européens.

En mars 2014, les travaux de ce Conseil ont été relancés. L'objectif est de s'appuyer sur les études réalisées depuis 2012 par ce Conseil pour lancer des initiatives concrètes et communes sur plusieurs sujets cruciaux : la valorisation et la gestion des emplois, des compétences et des formations dans ces secteurs, l'information des jeunes...



Développement durable



L'UIT, auditionnée le 12 septembre 2013 par le Point de contact national de l'OCDE, a décrit :

- les évolutions du commerce mondial depuis la fin des quotas (01/01/2005) ;
- la proposition de clause sociale internationale qu'elle avait élaborée dès 1995 ;
- les outils existants en matière d'étiquetage, labels, et garantie de traçabilité, notamment mis en œuvre par les entreprises françaises, permettant de rassurer les acheteurs.

Eco TLC 2014-2019 : les enjeux du nouvel agrément

La CCA (Commission de contrôle de l'agrément) a poursuivi ses travaux tout au long de l'année 2013 afin d'élaborer, de manière concertée entre toutes les parties prenantes, les termes du cahier des charges et de la demande d'agrément d'Eco TLC (l'éco-organisme français pour la filière Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures) pour la période 2014-2019. L'UIT et la Fédération de la Maille et de la Lingerie ont défendu les intérêts de l'industrie textile :

- maîtrise de l'évolution de la contribution en introduisant un barème plus favorable pour les metteurs en marché diffusant des articles de Textile-Habillement contenant au moins 15 % de fibres recyclées issues de TLC usagés ;
- introduction d'une différenciation du niveau des soutiens en fonction de la hiérarchie des déchets (réutilisation, recyclage, valorisation, enfouissement...);
- doublement du budget annuel dédié à l'innovation pour les appels à projets (250 000 à 500 000 euros) ;
- rôle structurant confié à Eco TLC dans la fixation des conditions d'éligibilité au soutien des opérateurs de tri ;
- objectif volontariste de doublement de traitement du gisement (de 140 000 tonnes à 300 000 tonnes) d'ici 2019.

L'affichage environnemental en France et dans l'UE : entre expérimentation et consolidation

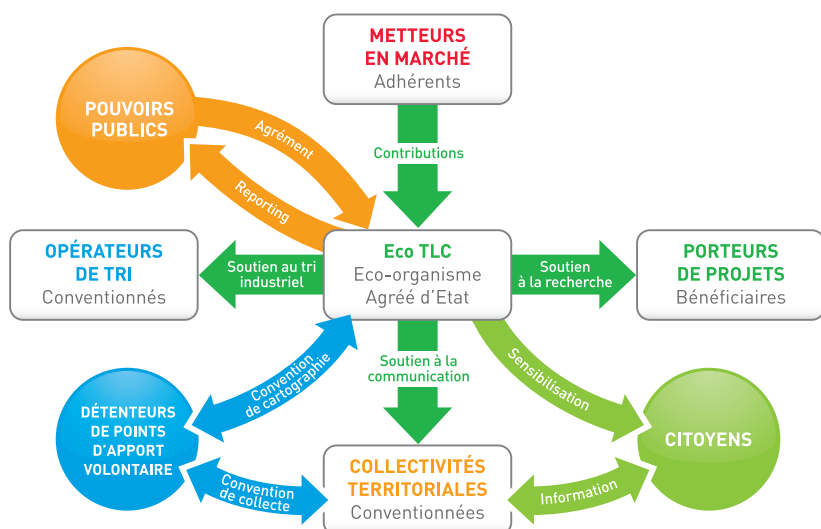
En France, l'expérimentation d'affichage multicritères s'est achevée en 2013. Plusieurs rapports d'évaluation ont été rendus et versés aux travaux du Parlement qui a tiré de cette expérimentation inédite les enseignements suivants :

- expérience mobilisatrice dans plusieurs secteurs avec un engouement de grandes entreprises mais aussi de PME ;
- nécessité de faciliter la participation des PME en réduisant les coûts des ACV et des démarches d'éco-conception ;
- recommandation d'une approche en faveur d'une généralisation volontaire d'ici 2016-2017 ;
- compatibilité de la méthodologie française avec l'approche européenne.

Au niveau de la filière, l'UIT a continué à se mobiliser afin de faciliter les démarches d'affichage environnemental et d'éco-conception dans les PME textiles.

À cette fin, l'UIT a signé une convention de partenariat avec la DGCIS (Direction générale du Commerce, de l'Industrie et des Services) portant sur le projet Datatex. Ce projet d'une durée de 6 mois a permis de faire établir par un prestataire spécialisé (Cycleco), à l'usage de l'ADEME, une série de nouveaux inventaires de données établis à partir d'éléments communiqués par des entreprises textiles (filature, enduction, teinture sur fil, teinture sur étoffe, délavage chimique, confection...). En octobre 2014, la partie Textile-Habillement de la base de données ADEME sera accessible gratuitement à tous, ce qui permettra de faciliter les démarches d'éco-conception dans la filière tout en utilisant des données discriminantes valorisant les entreprises produisant en France.

Dans l'Union européenne, la Commission européenne a adopté, au printemps 2013, une communication sur l'empreinte carbone des produits de consommation et a décidé de lancer une expérimentation pendant 3 ans. Cycleco a été sélectionné pour encadrer le groupe « T-Shirt », seul groupe Textile-Habillement sélectionné, dans lequel siègent Décathlon, Promod, Les Tissages de Charlieu, TAD...



CSR de filière : un chantier pour les partenaires sociaux européens

En novembre 2013, Euratex et Industri'All ont obtenu le soutien de la Commission européenne pour un projet collectif de 12 mois sur la responsabilité sociétale des entreprises de la filière Textile-Habillement. Un groupe pilote, dans lequel siège l'UIT, a été constitué avec des représentants des employeurs allemands, britanniques, autrichiens, et des syndicats de salariés autrichiens, néerlandais et belges. L'objectif consiste à proposer un projet de matrice inspiré de la norme ISO 26000 avec, pour chacune des sept rubriques clés, des recommandations d'action :

- gouvernance de l'organisation,
- droits de l'Homme,
- relations et conditions de travail,
- environnement,
- loyauté des pratiques,
- questions relatives aux consommateurs,
- communautés et développement local.

Ce projet sera ensuite soumis à des représentants de la distribution afin de recueillir leurs avis et d'intégrer, si besoin, des adaptations liées aux mesures mises en œuvre individuellement par certains donneurs d'ordre à la suite de la catastrophe du Rana Plaza (24 avril 2013 – Dacca, Bangladesh).

Le recyclage textile : une priorité de la branche

Activités rentables, emplois pérennes, nouvelles offres produits prisées par le consommateur, arme anti-dépendance vis-à-vis des importations, le recyclage textile s'est imposé en 2013-2014 comme l'une des priorités de la branche. Plusieurs initiatives en régions (projet Techtera, premier colloque européen « Vallée du recyclage textile [5-6 février 2014] ainsi que la dynamique du Plan industriel stratégique dont la première partie vise à développer les fils, tissus et articles bio et recyclés), ont contribué à cette mobilisation.



Un Comité de pilotage composé de représentants des régions (Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais), de la Fédération de la Maille et de la Lingerie et d'Eco TLC a fixé une méthode et des objectifs pour structurer, sur certains marchés, une offre textile recyclée à partir des trois gisements identifiés :

- le gisement des déchets textiles couvert par Eco TLC,
- le gisement des déchets textiles non couvert par Eco TLC (bâches, voiles, tapis, compresses...),
- les déchets issus de la production.

Clevercare, un nouveau logo pour un entretien éco-responsable

Le nouveau label Clevercare.info ou « Entretien futé » du Ginetex est mis à disposition des adhérents du COFREET.



Le GINETEX a développé un logo international, appelé « Clevercare.info » ou « Entretien futé », visant à sensibiliser et conseiller les consommateurs sur la manière dont ils peuvent minimiser les impacts environnementaux liés à l'entretien de leurs articles textiles, tout en respectant les symboles d'entretien existants sur les étiquettes de leurs articles.

Ce logo n'est donc pas un nouveau symbole mais une marque destinée à informer le consommateur des bonnes pratiques qui peuvent réduire l'impact de l'entretien sur l'environnement grâce à un large éventail de recommandations à retrouver sur le site clevercare.

www.clevercare.info

Informations actuellement disponibles en anglais, et très bientôt, en français et en plusieurs langues européennes. Le logo « Clevercare.info » est une marque déposée, propriété du GINETEX.

Les membres du COFREET peuvent utiliser ce logo gratuitement. Les spécifications et leurs mises en œuvre sont indiquées dans le règlement technique du GINETEX disponible sur www.ginetex.net.



La catastrophe du Rana Plaza et ses suites

L'émotion suscitée par la plus grande catastrophe jamais survenue dans l'industrie Textile-Habillement mondiale a conduit plusieurs organisations internationales à se mobiliser dans plusieurs directions :

- proposer des indemnités satisfaisantes aux familles des victimes et des soins adaptés aux survivants ;
- lancer au Bangladesh un plan national de mise à niveau de la sécurité des bâtiments et des installations, et des procédures anti-feu ;
- durcir les codes de conduite des données d'ordre et les assortir d'audits indépendants, improntus et approfondis ;
- développer le concept d'une « responsabilité partagée » entre le donneur d'ordre et les sous-traitants.